

Obsèques : l'éternel combat de **Jean-Pierre Sueur**

Le sénateur du Loiret et président de la commission des lois au Palais du Luxembourg persiste et signe. *«La loi relative aux prestations obsèques doit être appliquée. Les entreprises de pompes funèbres doivent déposer un devis type dans les mairies, que les familles doivent pouvoir trouver sur les sites internet des municipalités afin de comparer. Sur ce sujet douloureux, il faut être transparent»*. Jean-Pierre Sueur a rappelé au ministre de l'Intérieur que cette disposition de transparence n'était pas à ce jour appliquée. Une mesure simple qui ne coûte rien et qui permettrait aux familles dans la douleur d'éviter d'être victime d'arnaques. Par ailleurs, sur le thème "les marché des obsèques", Jean-Pierre Sueur sera l'invité de l'émission "Les Infiltrés" animée par Marie Drucker sur France 2, le 1^{er} mars prochain. Rappelons que depuis des années, du statut légal des cendres des défunts, en passant par les cimetières et la régulation du marché des obsèques, le sénateur du Loiret est devenu le parlementaire français spécialiste des obsèques.